

Contrevenant	Domicile	Infraction	Date de la sentence et amende	Juge
Alain Deraspe	Grande-Entrée	Avoir pêché le homard sans permis. Avoir pêché le homard en période de fermeture. Avoir pêché le homard dans une lagune. Possession de pinces et de queues de homard séparées du thorax.	22 octobre 2008 300 \$ pour chaque chef d'accusation = 1200 \$ + 180 heures de travaux communautaires + probation de 2 ans avec interdiction pendant 2 ans de se retrouver dans une lagune + confiscation des objets saisis	Jean Bécu
Robert Lebouthillier	Bas-Caraquet (Nouveau Brunswick)	Possession de 18 flétans de l'Atlantique de moins de 81 cm.	22 octobre 2008 5000 \$ + ordonnance pour une durée de 3 ans d'activer son système de suivi des navires (SSN) en tout temps lorsqu'il quitte le quai + confiscation des objets saisis	Jean Bécu
Yvon Thériault	Havre-aux-Maisons	Possession de crabes des neiges femelles.	22 octobre 2008 1500 \$	Jean Bécu